



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ**  
**ET DE LA LÉGALITÉ**

**N° Spécial**

**03 Décembre 2019**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DCL du 03 Décembre 2019**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE</b>	<b>Page</b>
DCL/BRGE N° 2019-215	15.11.2019	Arrêté instituant les bureaux de vote dans la commune de Chatillon.	3
ANNEXE		Annexe à l'arrêté DCL/BRGE n° 2019-215 du 15 novembre 2019	5

**Arrêté DCL/BRGE n° 2019-215 du 15 novembre 2019  
instituant les bureaux de vote dans la commune de Chatillon.**

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

**Vu** le code électoral, notamment les articles L. 17 et R. 40

**Vu** la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n° 2014-256 du 26 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Hauts-de-Seine,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** l'arrêté DRE/BELP n° 2015-156 du 12 août 2015 instituant les bureaux de vote dans la commune de Chatillon,

**Vu** la proposition du maire de Chatillon,

**Sur** la proposition du secrétaire général de la Préfecture,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : les électeurs de la commune de Chatillon sont répartis dans les bureaux de vote dont la liste et le périmètre sont précisés en annexe jointe au présent arrêté.

**ARTICLE 2** : les Français établis hors de France, les militaires, les marinières, les personnes détenues, les forains et gens du voyage seront inscrits sur la liste électorale du bureau centralisateur, lorsqu'il s'avérera impossible de localiser, à l'intérieur de la commune, leur attache avec un bureau de vote.

**ARTICLE 3**: le bureau centralisateur pour chaque scrutin est fixé comme suit :

<b>Elections</b>	<b>Bureau centralisateur</b>
Présidentielles, européennes, législatives, régionales, départementales (canton n° 7 : Chatillon), municipales et référendums	Bureau n° 1 Théâtre de Chatillon 3 rue Sadi Carnot

**ARTICLE 4** : le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**ARTICLE 5** : le secrétaire général de la préfecture, le maire de la commune de Chatillon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 15 novembre 2019

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

Vincent BERTON

**ANNEXE à l'arrêté DCL/BRGE n° 2019-215 du 15 novembre 2019**

<b>Numéro</b>	<b>Désignation</b>	<b>Adresse</b>	<b>Canton n° 7</b>
1 Bureau centralisateur	THEATRE DE CHATILLON	3, rue Sadi Carnot	N° 7 - Châtillon
2	PARC MUNICIPAL	13, rue de Bagneux	N° 7 - Châtillon
3	CENTRE JACQUES PREVERT	21, rue Gabriel Péri	N° 7 - Châtillon
4	ECOLE MATERNELLE GAY LUSSAC	20, rue Gay Lussac	N° 7 - Châtillon
5	ECOLE MATERNELLE JEAN JAURES	62, rue Jean Jaurès	N° 7 - Châtillon
6	ECOLE MARCEL DORET	41, avenue de la paix	N° 7 - Châtillon
7	ECOLE MARCEL DORET	41, avenue de la paix	N° 7 - Châtillon
8	ECOLE JOLIOT CURIE	59, avenue Marcelin Berthelot	N° 7 - Châtillon
9	MAISON DES ENFANTS	34, rue Guy Moquet	N° 7 - Châtillon
10	ECOLE MATERNELLE ARC-EN-CIEL	6, allée Vauban	N° 7 - Châtillon
11	ECOLE LANGEVIN WALLON	8, rue Henri Gatinot	N° 7 - Châtillon
12	ECOLE LANGEVIN WALLON	8, rue Henri Gatinot	N° 7 - Châtillon
13	ECOLE JOLIOT CURIE	3, rue Guynemer	N° 7 - Châtillon
14	ECOLE MATERNELLE JOLIOT CURIE	6, rue Jean Mermoz	N° 7 - Châtillon
15	THEATRE DE CHATILLON	3, rue Sadi Carnot	N° 7 - Châtillon
16	ECOLE MATERNELLE DES SABLONS	rue du Panorama	N° 7 - Châtillon
17	ECOLE MATERNELLE DU PARC	13 bis, rue de Bagneux	N° 7 - Châtillon
18	ECOLE GAMBETTA	19, rue Gambetta	N° 7 - Châtillon
19	ECOLE MATERNELLE DES SABLONS	rue du Panorama	N° 7 - Châtillon
20	ESPACE MAISON BLANCHE	2, avenue Saint Exupéry	N° 7 - Châtillon
21	ESPACE MAISON BLANCHE	2, avenue Saint Exupéry	N° 7 - Châtillon

<b>BUREAU DE VOTE N° 1</b>		
<b>Lieu de vote : THEATRE DE CHATILLON</b>		
<b>3, rue Sadi Carnot</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée de la Fontaine	Totalité	
Avenue de Verdun	du n°47 au n°59	
Clos de la Marquise	Totalité	
Place de la Libération	Totalité	
Résidence de Galandes	Totalité	
Rue Albert Laurent	Totalité	
Rue Antoine Watteau	Totalité	
Rue Corot	Totalité	
Rue de la Mairie	Totalité	
Rue Gabriel Péri	du n°47 à la fin	du n°56 à la fin
Rue Gambetta	Totalité	
Rue Lasègue	du n°1 au n°27	du n°2 au n°18
Rue Pierre Brossolette	du n°2 au n°18	du n°1 au n°17
Rue Sadi Carnot	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N° 2</b>		
<b>Lieu de vote : PARC MUNICIPAL</b>		
<b>13, rue de Bagneux</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée du Cadran Solaire	Totalité	
Impasse Samson	Totalité	
Rue Blanchard	du n°1 au n°17	
Rue de Bagneux	du n°2 au n°10	du n°1 au n°13
Rue de Fontenay	du n°2 au n°24	du n°1 au n°7
Rue des Pierrelais	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N° 3</b>		
<b>Lieu de vote : CENTRE JACQUES PREVERT</b>		
<b>21, rue Gabriel Péri</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Charles Aznavour	Totalité	
Allée Henri Barbusse	Totalité	
Avenue de Verdun	du n°27 au n°45	
Boulevard de la Liberté	du n°2 au n°18	
Rue Gabriel Péri	du n°1 au n°45	du n°2 au n°54
Rue Jean-Pierre Timbaud	du n°1 au n°15	du n°2 au n°12
<b>BUREAU DE VOTE N° 4</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE GAY LUSSAC</b>		
<b>20, rue Gay Lussac</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée des Pris-Pris	Totalité	
Avenue de la Paix	du n°116 à la fin	
Avenue de Verdun	du n°52 au n°62	
Impasse de la Noise	Totalité	
Passage Lasègue	Totalité	
Rue Arago	du n°40 à la fin	
Rue des Roissys	du n°2 au n°72	
Rue Jean Jaurès	du n°87 à la fin	
Rue Lasègue	du n°20 à la fin	du n°29 à la fin
Rue Pierre Brossolette	du n°20 à la fin	
Sentier des Tybyrs	Totalité	
Villa Geneviève	Totalité	

<b>BUREAU DE VOTE N° 5</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE JEAN JAURES</b>		
<b>62, rue Jean Jaurès</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée de l'Epée	Totalité	
Avenue de la Paix	du n°49 à la fin	du n°74 au n°114
Avenue de Verdun	du n°36 au n°50	
Boulevard Félix Faure	du n°38 à la fin	du n°55 à la fin
Impasse de l'Espérance	Totalité	
Impasse de la Paix	Totalité	
Impasse Gay Lussac	Totalité	
Impasse Lasègue	Totalité	
Rue Albert Auboin	Totalité	
Rue Ampère	Totalité	
Rue Arago	du n°1 à la fin	du n°2 au n°38
Rue Béranger	du n°27 à la fin	
Rue des Roissys	du n°78 au n°130	
Rue Gay Lussac	du n°1 à la fin	du n°26 à la fin
Rue Géo Chavez	Totalité	
Rue Jean Jaurès	du n°1 au n°85	du n°2 à la fin
Rue Jean-Pierre Timbaud	du n°17 à la fin	
Villa Béranger	Totalité	
Villa des Roissys	Totalité	
Villa des Roses	Totalité	
Villa Eugène	Totalité	
Villa Gay Lussac	Totalité	
Villa Louise Auvry	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°6</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE MARCEL DORET</b>		
<b>41, avenue de la paix</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Beauséjour	Totalité	
Allée des Prévoyants	Totalité	
Allée Diderot	Totalité	
Allée du Progrès	Totalité	
Allée Edgar Brandt	Totalité	
Allée Hélène Boucher	Totalité	
Allée Jacqueline Auriol	Totalité	
Allée Louis Blériot	Totalité	
Allée Montesquieu	Totalité	
Allée Suzanne Fouché	Totalité	
Avenue de la Paix	Du n° 2 au n° 72	Du n° 11 au n° 47
Avenue de Verdun	Du n° 2 au n° 34	Du n° 1 au n° 25
Boulevard Félix Faure	Du n° 2 au n° 36	Du n° 1 au n° 53
Impasse Marcel	Totalité	
Impasse Pierre Curie	Totalité	
Passage Madeleine	Totalité	
Rue Béranger	Du n° 2 au n° 72	Du n° 1 au n° 25
Rue des Fauvettes	Totalité	
Rue François Pinson	Totalité	
Rue Gay Lussac	Du n° 2 au n° 24	
Rue Jean-Pierre Timbaud	Du n° 14 à la fin	
Rue Pierre Curie	Totalité	
Rue Voltaire	Totalité	
Villa Denise	Totalité	
Villa du Foyer	Totalité	
Villa Jacqueline	Totalité	

Villa Marguerite	Totalité
Villa Vergès	Totalité
Voie Pétras	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°7</b> <b>Lieu de vote : ECOLE MARCEL DORET</b> <b>41, avenue de la paix</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Allée de la Fraternité	Totalité
Allée des Châlets	Totalité
Allée du Traverse Loup	Totalité
Allée Maurice	Totalité
Allée Renée	Totalité
Rue Béranger	du n°74 à la fin
Rue d'Alsace	Totalité
Rue de l'Épargne	Totalité
Rue des Roissys	du n°132 à la fin
Rue des Vergers	Totalité
Rue Germaine	Totalité
Rue Jean Dupuis	Totalité
Rue Lucien Sampaix	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°8</b> <b>Lieu de vote : ECOLE JOLIOT CURIE</b> <b>59, avenue Marcelin Berthelot</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue Clément Perrière	du n°1 à la fin   du n°2 au n°46
Boulevard de Vanves	du n°67 à la fin   du n°72 à la fin
Passage Pierrier	Totalité
Place Jean Mermoz	Totalité
Rue de Malakoff	du n°30 à la fin   du n°31 à la fin
Rue Edmond Rostand	Totalité
Rue George Sand	Totalité
Rue Jean Bouin	Totalité
Rue Jean Moréas	Totalité
Rue Jules Védrines	Totalité
Rue Pierre Loti	Totalité
Villa Suzanne	Totalité
Voie d'Issy	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°9</b> <b>Lieu de vote : MAISON DES ENFANTS</b> <b>34, rue Guy Moquet</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Allée des Dahlias	Totalité
Avenue Clément Perrière	du n°48 à la fin
Avenue de Paris	du n°41 au n°93
Avenue Marcelin Berthelot	du n°44 à la fin
Impasse des Champs Fleuris	Totalité
Rue Desportes	Totalité
Rue Esther Cordier	Totalité
Rue François Barrey	Totalité
Rue Guy Moquet	Totalité
Rue Lecaillon	Totalité
Rue Léonard Mafrand	Totalité
Villa des Peupliers	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°10</b> <b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE ARC-EN-CIEL</b> <b>6, Allée Vauvan</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Allée Peyronnet	Totalité



Allée Vauban	Totalité	
Avenue de Paris	du n°95 au n°107	du n°86 au n°142
Rue Etienne Déforges	du n°1 au n°11	
Villa des Rosiers	Totalité	
Villa le Mesnil	Totalité	

**BUREAU DE VOTE N°11**  
**Lieu de vote : ECOLE LANGEVIN WALLON**  
**8, rue Henri Gatot**

Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue de Paris	du n°24 au n°84	
Rue Etienne Déforges	du n°2 au n°18	
Rue Henri Gatot	du n°1 au n°11	du n°14 à la fin
Rue Jean Macé	du n°1 à la fin	

**BUREAU DE VOTE N°12**  
**Lieu de vote : ECOLE LANGEVIN WALLON**  
**8, rue Henri Gatot**

Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue de la République	du n°31 au n°133	du n°40 au n°156
Avenue de Paris	du n°2 au n°22	
Boulevard de la Liberté	du n°1 à la fin	du n°20 au n°90
Impasse de la Liberté	Totalité	
Rue Courtois	Totalité	
Rue de la gare	du n°25 à la fin	du n°30 bis à la fin
Rue de Merseburg	Totalité	
Rue Etienne Déforges	du n°13 à la fin	du n°20 à la fin
Rue Genzano Di Roma	Totalité	
Rue Henri Gatot	du n°2 au n°12	du n°13 à la fin
Rue Jean Macé	du n°2 à la fin	
Rue Louveau	Totalité	
Rue Pasteur	Totalité	
Rue Paul Bert	Totalité	
Rue Perrotin	Totalité	
Rue Pierre Sépard	du n°1 au n°105	du n°2 à la fin
Villa la Mésie	Totalité	
Villa Madeleine	Totalité	
Villa Pasteur	Totalité	

**BUREAU DE VOTE N°13**  
**Lieu de vote : ECOLE JOLIOT CURIE - 3, rue Guynemer**

Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Berlioz	Totalité	
Allée Rameau	Totalité	
Allée Ravel	Totalité	
Avenue Marcelin Berthelot	du n°1 à la fin	du n°30 au n°42
Rue de Finlande	Totalité	
Rue François Coppée	Totalité	
Rue Georges Guynemer	Totalité	
Rue Jean Mermoz	Totalité	
Rue Jean Richepin	Totalité	
Rue José Maria de Hérédia	Totalité	
Rue Leconte de Lisle	Totalité	
Rue Sully Prud'homme	Totalité	
Villa Eugénie	Totalité	

**BUREAU DE VOTE N°14**  
**Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE JOLIOT CURIE - 6, rue Jean Mermoz**

Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Amélie	Totalité	

Avenue de la Paix	du n°1 au n°9		
Avenue de Paris	du n°1 au n°39		
Boulevard de Vanves	du n°2 au n°70	du n°7 au n°65	
Impasse du Square	Totalité		
Rue Alfred de Musset	Totalité		
Rue de l'Union	Totalité		
Rue de Malakoff	du n°1 au n°29	du n°2 au n°28	
Rue des Iris	Totalité		
Rue des Lilas	Totalité		
Rue Victor Hugo	Totalité		
<b>BUREAU DE VOTE N°15</b> <b>Lieu de vote : THEATRE DE CHATILLON</b> <b>3, rue Sadi Carnot</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Allée des Sarments	Totalité		
Allée Georges Pompidou	Totalité		
Avenue de la République	du n°1 au n°29	du n°2 au n°38	
Passage Charlot	Totalité		
Place de l'Eglise	Totalité		
Rue de la Gare	du n°1 au n°23	du n°2 au n°30	
<b>BUREAU DE VOTE N°16</b> <b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE DES SABLONS</b> <b>Rue du Panorama</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Allée de la Savoie	Totalité		
Allée Maryse Bastié	Totalité		
Avenue de Verdun	du n°126 à la fin	du n°133 à la fin	
Petit Sentier de la Savoie	Totalité		
Rue Châteaubriand	du n°1 au n°3		
Rue de la Défense	Totalité		
Rue de la Savoie	Totalité		
Rue des Etangs	Totalité		
Rue du Fort	Totalité		
Rue du Panorama	Totalité		
Rue Hoche	Totalité		
Rue Jeanne d'Arc	Totalité		
Rue Jeanne Hachette	Totalité		
Rue Marceau	du n°5 à la fin	du n°10 à la fin	
Rue Pierre Brossolette	du n°41 à la fin		
<b>BUREAU DE VOTE N°17</b> <b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE DU PARC</b> <b>13 bis, rue de Bagneux</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Allée du Cèdre	Totalité		
Allée Mozart	Totalité		
Boulevard de la Liberté	du n°92 à la fin		
Rue Blanchard	du n°19 à la fin		
Rue Colbert	Totalité		
Rue de Bagneux	du n°12 à la fin	du n°15 à la fin	
Rue de Chartres	Totalité		
Rue des Pierrettes	Totalité		
Villa Blanchard	Totalité		
<b>BUREAU DE VOTE N°18</b> <b>Lieu de vote : ECOLE GAMBETTA</b> <b>19, rue Gambetta</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Avenue de la Division Leclerc	du n°1 à la fin	du n°2 au n°14	du n°48 à la fin   n°42
Impasse Hoche	Totalité		

Rue de Fontenay	du n°26 à la fin	du n°9 à la fin
Rue de l'Île	Totalité	
Rue du Plateau	Totalité	
Rue Estienne d'Orves	Totalité	
Rue Kléber	Totalité	
Rue Marceau	du n°1 au n°3	du n°2 au n°8
Sentier de l'Orme au Chien	Totalité	
Sentier de l'Île	Totalité	
Sentier du Plateau	Totalité	

<b>BUREAU DE VOTE N°19</b> <b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE DES SABLONS</b> <b>Rue du Panorama</b>		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée des Sablons	Totalité	
Avenue de la Division Leclerc	du n°16 au n°40	du n°44 au n°46
Avenue de Verdun	du n°64 au n°124	du n°61 au n°131
Impasse Désiré	Totalité	
Rue Châteaubriand	du n°2 à la fin	du n°5 à la fin
Rue Pierre Brossolette	du n°21 au n°39	
Villa des Paroseaux	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°20</b> <b>Lieu de vote : ESPACE MAISON BLANCHE</b> <b>2, avenue Saint-Exupéry</b>		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue de la République	du n°166 à la fin	du n°145 à la fin
Avenue de Paris	du n°170 à la fin	du n°151 à la fin
Boulevard de Stalingrad	Totalité	
Rue Anatole France	Totalité	
Rue André Gide	Totalité	
Rue de l'Avenir	Totalité	
Rue Paul Vaillant Couturier	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°21</b> <b>Lieu de vote : ESPACE MAISON BLANCHE</b> <b>2, avenue Saint-Exupéry</b>		
Avenue de la République	du n°158 au n°164	du n°135 au n°143
Avenue de Paris	du n°144 au n°168	du n°109 au n°149
Avenue Marcelin Berthelot	du n°2 au n°28	
Avenue Saint Exupéry	Totalité	
Rue Alphonse Daudet	Totalité	
Rue Pierre Sépard	du n°107 à la fin	

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>